Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202608-DE

LAMPAUL
PLOUARZEL

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-08

Objet : Acquisition d'un rack à annexes pour le port de Porscave

Rapporteur : François LE BERRE, Adjoint en charge des ports et du littoral

La Commune, la Communauté de communes du Pays d'Iroise (ci-après, la C.C.P.I.) et l'association Pêche-promenade-Porscave souhaitent acquérir un rack à annexes pour le port de Porscave.

Après consultation, l'entreprise DEHIMI INDUSTRIE propose une offre pour un rack de 18 emplacements pour un montant de 6 494,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre proposée et jointe à la présente délibération.
- Autorise le maire ou son représentant à signer le devis.

Le coût serait assumé par la Commune, la C.C.P.I. et l'association selon les modalités suivantes :

- La Commune fera l'acquisition du rack à annexes auprès de l'entreprise.
- Elle mandaterait la C.C.P.I. et l'association à hauteur d'un tiers du montant H.T. chacune soit 2 164,50 €.

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN